

**Le syndicat réclame
une enquête sur
l'énergie électrique
dont dispose la
compagnie**



VOL. XXVII — No 36

Montréal, 5 octobre 1951

VICTOIRE A SHAWINIGAN

Sur le syndicalisme

**Mgr l'Archevêque de Montréal
parle aux patrons de l'A.P.I.**

Aussi la vitalité d'un syndicat se manifestera-t-elle par des cercles d'études réguliers; des semaines d'exercices spirituels; des semaines syndicales, afin nous dit toujours le même document pontifical "d'imprégner l'action syndicale d'esprit chrétien, fait de charité, de justice et de modération."

Il est évident, chers Messieurs, que cet idéal ne peut être atteint immédiatement et ce serait imprudent de ma part d'affirmer que votre groupement a déjà réalisé tous ces buts que l'Eglise assigne à une association patronale chrétienne.

Vous devez donc profiter de cette réunion pour replacer devant vos yeux l'idéal que l'Eglise vous trace. Tout d'abord rappelez-vous bien que votre association ne vivra que dans la mesure où tous ses membres seront gagnés à la cause du syndicalisme chrétien. A quoi servent ces déclarations d'allégeance à l'Eglise de tout le groupe si chaque membre n'est pas prêt à faire des sacrifices pour assurer le triomphe de l'Eglise?

Or, l'Eglise, ce sont vos pasteurs. Ce sont les aumôniers qui vous ont été désignés par les Evêques, seuls juges compétents en cette matière.

Les catholiques doivent se rappeler que les prêtres qui reçoivent le mandat de travailler et "de se consacrer à la science et à l'action sociale par l'étude, l'observation et le travail" relèvent des évêques d'une façon aussi directe que ceux qui prêchent, enseignent et confessent.

Enfin, chers Messieurs, une association comme la vôtre doit favoriser par tous les moyens possibles la fondation, le développement et la multiplication de syndicats ouvriers chrétiens.

Si vous profitez de ce droit d'association que nous venons d'étudier à la lumière des enseignements de l'Eglise, pour conjuguer vos énergies afin de mieux défendre vos intérêts et de trouver des formules de sécurité, vous devez aussi reconnaître à tous les ouvriers les mêmes droits.

Ils ont également des intérêts à défendre et en ces temps de déséquilibre économique, leur sécurité sociale est bien précaire. Pour employer une expression énergique de Benoît XV: "C'est précisément sur ce terrain économique que le salut des âmes est en péril".

**Les ouvriers obtiennent l'arbitrage des griefs et des tâches
— Salaires de \$1.31 à \$1.74 — Clause d'ancienneté —
\$100 de rétroactivité — Intervention de M. A. Barrette**

La grève des neuf cents métallurgistes de l'Alcan à Shawinigan s'est terminée mercredi soir, après six semaines, par une victoire des ouvriers. Ceux-ci obtiennent satisfaction sur tous les points. La décision unanime des arbitres, que les ouvriers avaient acceptée alors que la compagnie la rejetait sera donc incorporée dans le contrat de travail avec seulement de légères modifications.

ARBITRAGE

Aux termes de l'entente que l'assemblée générale du syndicat a ratifiée mercredi, toutes les clauses fondamentales sont assurées. En premier lieu, la grève assure l'arbitrage des griefs selon la Loi des Différends ouvriers, c'est-à-dire la clause même dont le refus avait provoqué la grève, ainsi que l'arbitrage sur les tâches.

Tout grief motivé par la violation ou une interprétation douteuse de la convention pourra être soumise à un tribunal dont la décision sera finale et liera les parties.

SALAIRES

De même, une clause d'ancienneté sera inscrite dans le contrat. Quant aux salaires, ils se trouvent établis sur une échelle qui varie de \$1.31 de base jusqu'à \$1.74, y compris un boni de vie chère d'environ 6 cents l'heure. Les grévistes toucheront en plus des augmentations rétroactives pour une somme d'environ \$100. chacun. Cette question de la rétroactivité a menacé pendant un certain temps de faire échouer les pourparlers mais une intervention de dernière heure du ministre du Travail, M. Antonio Barrette, a sauvé la situation et permis l'entente mentionnée.

C'est l'Exécutif du syndicat qui a recommandé aux grévistes

de l'accepter le règlement de la grève aux conditions mentionnées.

Les grévistes se sont d'abord réunis en deux assemblées, au début de la soirée, pour se rendre ensuite en parade à l'assemblée générale. Soixante-quinze pour cent des grévistes ont voté pour la ratification de l'entente. Plusieurs milliers de syndiqués ont participé aux réjouissances qui ont marqué la fin de la grève.

Enfin, comme la compagnie a refusé de s'engager à rouvrir immédiatement toutes ses salles de cuves en invoquant une insuffisance d'énergie électrique, le syndicat a réclamé du ministre du Travail une enquête pour vérifier le bien-fondé de cette raison. Si ce n'est là qu'un prétexte, le refus de rouvrir certaines salles de cuves constituerait un lock-out illégal contre lequel le syndicat ne tarderait pas à agir.

Chez les travailleurs de la fourrure

Grève à Québec

**Ils demandent l'application d'une décision arbitrale —
Vote unanime — Aucune augmentation depuis 2 ans**

Cette décision, qui a été prise à l'unanimité par l'assemblée générale du syndicat, n'a rien d'un geste irréflecté. Voici très long-

Les 350 membres du Syndicat des Travailleurs en fourrure de Québec se sont mis en grève vendredi dernier, paralysant ainsi une vingtaine d'établissements dont les principaux sont les ateliers de la Compagnie Paquet, Holt Renfrew, J. B. Laliberté, J. O. Nadeau, P. A. Blais, Jos. Robitaille et Ed. Deschênes.

temps en effet que les ouvriers de la fourrure à Québec ont entrepris leur lutte pour des salaires raisonnables. Ils n'ont touché depuis deux ans aucune augmentation et leur dernier contrat de travail est expiré depuis six mois déjà.

Convaincus de leurs droits, les syndiqués ont porté leur cause devant un tribunal d'arbitrage. Leur preuve faisait valoir que des salaires de 50 dollars pour des tailleurs de première classe et de 27 à 50 dollars pour des opérateurs de première classe ne correspondent ni à la compétence d'ouvriers spécialisés ni au niveau actuel du coût de la vie.

Le tribunal a reconnu le bien

fondé des demandes syndicales. Il a recommandé une augmentation de 16% (soit \$4.50 en moyenne par semaine) augmentation rétroactive au 15 mai dernier. Cela représentait pour les employeurs un déboursé de 8 dollars environ sur chaque manteau de 400 à 500 dollars.

Devant le refus des employeurs qui offraient 10% sans rétroactivité, les syndiqués ne pouvaient rien faire d'autre que de déclarer la grève. Après une semaine, cette grève est très solide et le moral des grévistes est excellent. Ils ont établi un piquetage symbolique et sont résolus à n'entrer au travail qu'avec la garantie d'une application rigoureuse des recommandations arbitrales.

LA GREVE A REPRIS

D E R N I E R E H E U R E

Par téléphone de Shawinigan, nous apprenons en dernière heure que le piquetage vient de reprendre. La Compagnie ayant refusé au dernier moment de signer un engagement sur la nondiscrimination envers les grévistes, ceux-ci ont reformé leurs lignes de piquetage qu'ils avaient abandonnées hier soir. On attend toutefois des développements au cours de la journée.

Il est plus important que jamais pour tous les syndiqués de soutenir les grévistes de l'Aluminum afin de leur assurer une victoire définitive cette fois.

VOUS M'EN DIREZ TANT

La Chambre de Commerce est mal renseignée

M. J. E. Leboeuf, président de la Chambre de Commerce de la province de Québec, qui tenait cette semaine son congrès à Montréal, a fort mal renseigné les délégués dans son discours d'ouverture. Était-ce son intention de tromper l'auditoire? Nous ne saurions le croire. Mais il faussait la vérité quand il a dit:

"D'une part, les travailleurs refusent de considérer que l'accroissement des salaires est susceptible d'entraîner une hausse du coût de la vie; d'autre part, ils exigent des contrôles sur les prix, mais ne veulent pas entendre parler de contrôles sur les salaires." (Le Canada, lundi 1er octobre).

Pourquoi M. Leboeuf ne s'est-il pas mieux renseigné, nous l'ignorons. Mais s'il avait seulement lu le mémoire présenté au Cabinet fédéral le 20 février dernier par les quatre grandes fédérations syndicales du pays, il aurait pu y lire ce qui suit:

"Même si ce danger (la hausse du coût de la vie par l'accroissement des salaires) n'a rien d'immédiat, le mouvement ouvrier reconnaît qu'éventuellement, les salaires pourraient bien connaître des augmentations assez importantes et assez rapides pour défoncer un plafond des prix. Nous croyons que la meilleure solution à ce problème pourrait alors venir d'une conférence patronale-ouvrière tenue sous les auspices du gouvernement et qui étudierait les meilleures méthodes de stabilisation des salaires. (...) Si le gouvernement institue une politique générale de régie en matière de prix et de production, les unions ouvrières sont prêtes, de leur côté, à faire partie d'une conférence conjointe patronale-ouvrière qui étudierait la stabilisation des salaires."

Le mémoire que nous citons a paru dans tous les journaux et c'est le document officiel par excellence qui établit notre attitude. Il est dommage que M. Leboeuf ne l'ait pas lu; cela lui aurait évité de raconter des faussetés aux délégués de la Chambre de Commerce.

Besoin de protection

On lit dans les journaux des choses comiques parfois. Ainsi par exemple, la Gazette du 27 septembre dernier nous apprend que M. Floyd Cramer, un banquier de New-York, est devenu président d'une nouvelle association: l'Association Nationale pour la Protection de l'entreprise libre incorporée.

Pour ma part, ce nom m'a fait penser tout de suite à celui d'une autre association plus ancienne et plus célèbre: la Société protectrice des Animaux.

Or, on sait que la Société protectrice des animaux remplit deux rôles: elle protège les bêtes contre les mauvais traitements et elle s'occupe de faire mourir sans douleur celles qui sont devenues dangereuses pour les hommes. Si la société de M. Cramer voulait faire la même chose pour les entreprises libres, elle nous rendrait un grand service. Le Travail serait prêt à lui faire tenir une liste de plusieurs compagnies qui sont atteintes de la rage (la rage des gros profits et des petits salaires) et que nous serions très heureux de voir disparaître.

Un discours retentissant

Le rapport du président général de la C.T.C.C. au 30e Congrès de Québec a provoqué dans nos journaux un flot de commentaires qui n'a pas encore fini de couler. M. Picard a dit une chose très simple, à savoir que les employeurs devraient se décider tôt ou tard à partager la direction de l'administration de leurs usines avec leurs ouvriers. Il n'était pas le premier à dire cela puisque les papes et nos évêques l'ont déjà écrit et que cela se réalise déjà dans quelques pays, par exemple en Allemagne. Mais pour tous les gros journaux contrôlés par la finance, cela était un sacrilège. Le Soleil de Québec a écrit que les chefs ouvriers étaient des extravagants et des irresponsables. La Presse, qui cache d'habitude ses idées en page 4, a publié à cette occasion en première page, un éditorial dans lequel elle versait des larmes de crocodile sur les "pauvres" grosses compagnies qui devaient payer des impôts et que les "méchants" ouvriers voulaient diriger, etc., etc.

Ce sont des choses auxquelles il fallait s'attendre. Il reste tout de même que la participation des ouvriers est une chose nécessaire et qu'elle deviendra un fait si les syndiqués se mettent sérieusement en frais de la réaliser.

PROTESTATION

Le Conseil central des Syndicats Nationaux de Québec a fait parvenir à MM. Duplessis et Barrette, premier ministre et ministre du Travail dans le Cabinet provincial, les télégrammes suivants:

En ordonnant un vote parmi les employés des Services extérieurs de la Cité de Québec, la Commission des Relations ouvrières outrepassa les stipulations de l'article 8 de la Loi des Relations ouvrières et contredit la décision rendue le 18 juillet. Le Conseil central des Syndicats catholiques de Québec considère cette décision comme arbitraire et absolument injuste. Une lettre explicative suivra.

(Signé) Maurice Dussault,
secrétaire du Conseil central.

Le Conseil central a de plus fait parvenir à la Commission des Relations ouvrières elle-même le message suivant:

Le Conseil central des Syndicats Nationaux de Québec proteste contre votre décision du 26 septembre ordonnant un vote parmi les employés des Services extérieurs de la Cité de Québec. Le Conseil central appuie la C.T.C.C. et la Fédération intéressée qui demandent la reconnaissance immédiate du syndicat conformément à la décision rendue le 18 juillet en tenant compte des conditions concernant la juridiction indiquée dans la dernière décision de la Commission.

(Signé) Maurice Dussault.

DANS LE M

EQUIPE DE NEGOCIATEURS



La photo ci-dessus fut prise au congrès de la C.T.C.C. à Québec, alors que les principaux négociateurs de la Fédération complétaient les derniers préparatifs pour les négociations collectives qui doivent commencer sous peu, entre les syndicats et la Compagnie Dominion Textile.

Les négociations seront faites par des représentants des divers syndicats venant de divers centres où se trouvent situés les moulins de la Dominion Textile: Drummondville, Sherbrooke, Montmorency et Magog.

Parmi les délégués, on reconnaît, MM. Gaston Ledoux, président de la Fédération du Textile (C.T.C.C.) Honoré D'Amour, (Drummondville) Alfred Paradis, (Sherbrooke) Roméo Rondeau, (Sherbrooke) Simon Bouchard, (Montmorency) et Armand Noël de Magog.

Le Travail tiendra ses lecteurs au courant du développement de ces négociations.

Un appel ...

Cher confrère,

La grève
de
Shawinigan
est finie
mais
les grévistes
ont encore
besoin
de
secours

Nous désirons vous informer que la tentative de règlement de la grève de l'Aluminium de Shawinigan-Falls, qui a été discutée à Québec, lundi, le 24 courant, sous la présidence du Ministre provincial du Travail, n'a pas donné les résultats attendus.

Quoique le principe d'entamer des négociations directes à Shawinigan-Falls ait été accepté par les deux parties en cause, nous ne croyons pas qu'une entente soit possible à brève échéance.

Les délégués au Congrès de la C.T.C.C. tenu à Québec, la semaine dernière, ont reconnu l'importance du principe en jeu, à Shawinigan-Falls, à savoir: "l'arbitrage obligatoire des griefs découlant de la convention collective."

Nos confrères de Shawinigan-Falls sont en grève non pour une question de salaires, mais pour un principe fondamental auquel se rattache la survie du mouvement syndical catholique.

La C.T.C.C. se permet de renouveler auprès de ses corps affiliés son appel de support pour les confrères de Shawinigan-Falls, sous les formes suivantes:

- 1.—Souscriptions individuelles . . . c'est urgent!
- 2.—Souscriptions à même la caisse syndicale sujettes à remboursement.
- 1.—Souscriptions individuelles: Ce mode de souscription est peut-être plus lent, mais nous le croyons efficace et pratique.
- 2.—Souscriptions à même la caisse syndicale sujette à remboursement: L'urgence de recueillir plusieurs milliers de dollars chaque semaine pour répondre aux besoins de ces travailleurs (ils en sont à leur cinquième semaine de grève) oblige à recourir à un mode plus rapide, à savoir: souscrire à même la caisse syndicale sujet à vous faire rembourser une fois votre souscription individuelle terminée.

Faites parvenir vos souscriptions au Trésorier de la C.T.C.C. 1231 est, rue Demontigny, Montréal, qui les transmettra à qui de droit.

Les grévistes vous remercient de votre générosité.

J. Marchand,
Sec.-général, C.T.C.C.

... qui a été entendu!

Montréal, le 3 octobre 1951.

Monsieur Roméo Ethier,
Trésorier de la C.T.C.C.,
1231 est, Demontigny,
Montréal.

Cher confrère,

Les syndiqués de Back River Power joignent à la présente un chèque au montant de \$50.00 destiné à venir en aide à leurs confrères de Shawinigan-Falls qui soutiennent courageusement une grève de principe contre l'Alcan.

Cette contribution est modique; aussi nos confrères de Shawinigan sont-ils priés de prendre en considération que nous ne sommes que 60 membres.

Nous souhaitons de tout coeur qu'un règlement avantageux mette fin, le plus tôt possible, à cette grève que la Compagnie impose injustement à ses employés.

Nous n'avons pas perdu souvenir de la grève de principe qu'il nous a fallu soutenir en 1949 et nous gardons en mémoire l'aide reçue de la C.T.C.C. dans les circonstances. Aussi, soyez assurés que nous nous imposerons de nouveaux sacrifices d'argent si la chose est nécessaire.

Fraternellement vôtre,

SYNDICAT DE BACK RIVER POWER

Roland Thibodeau,

secrétaire d'affaires.

Adressez
vos chèques
au
trésorier
de la
C. T. C. C.

MOUVEMENT

Le Cartel et l'Alliance

"Le Tribunal d'Honneur institué par Son Excellence Mgr P.-E. Léger, Archevêque de Montréal, au début de juillet dernier, en vue d'aider à ramener la paix dans le monde de l'enseignement laïc catholique de Montréal, vient de rendre public un rapport sommaire de ses constatations. Le rapport contient également un certain nombre de suggestions que le Tribunal offre aux professeurs et à la Commission Scolaire.

Au cours de ses séances, le Tribunal d'Honneur a invité à deux reprises les représentants de la Conférence conjointe à le rencontrer. Nous nous sommes rendus de bonne grâce à ces invitations. Nous avons exposé les faits que nous connaissions et nous avons fait les commentaires et suggestions qui nous paraissaient utiles tant pour une meilleure compréhension du différend que pour aider à le régler. Lorsque le Tribunal nous a posé la question de savoir si un nouveau syndicat pouvait être la solution au problème actuel, nous avons insisté pour que le ralliement se fasse au sein de l'Alliance et qu'il serait peut-être possible pour l'Exécutif de se retirer moyennant certaines garanties comme: reconnaissance de l'Alliance, signature d'une convention collective, etc...

"La Conférence conjointe a insisté pour que tout soit mis en œuvre en vue d'opérer le regroupement des instituteurs et institutrices catholiques au sein de l'Alliance des Professeurs catholiques de Montréal. Nous avons également suggéré au Tribunal d'Honneur d'inviter l'Exécutif de l'Alliance à le rencontrer afin de connaître son point de vue. Nous avons fait cette suggestion parce que, par tradition, des représentants syndicaux ne refusent pas de rencontrer des personnes ou des organismes chargés d'étudier un problème qui les concerne. Rien, en cela, n'oblige à partager les mêmes vues ni à chercher un compromis à tout prix. Il s'agit de discuter ouvertement de ce dont il s'agit.

"La Conférence conjointe n'a pas oublié que la Commission des Ecoles catholiques de Montréal avait sa large part de responsabilités dans le différend actuel. Cette Commission ne s'est pas montrée digne de son rôle ni de la cause qu'on lui avait confiée, la cause de l'éducation. La Commission scolaire devrait être réformée de manière à y inclure les représentants des pères de famille. Dans les circonstances présentes, les organisations syndicales les plus représentatives de Montréal, c'est-à-dire le Conseil des Métiers et du Travail (FAT), le Conseil central des Syndicats nationaux (CTCC) et le Conseil du Travail (CCT), devraient choisir les représentants des pères de famille, vu qu'ils en comptent, à Montréal, environ cent mille qui envoient leurs enfants aux écoles de la métropole.

"Le Tribunal d'Honneur, dont nous ne voulons mettre en doute ni l'objectivité ni la sincérité, semble d'avis que seul un syndicat nouveau peut ramener la paix au sein du personnel enseignant laïc de Montréal. La Conférence conjointe maintient cependant sa préférence en faveur d'un ralliement au sein de l'Alliance des Professeurs catholiques de Montréal. Elle croit encore cette solution possible. L'Exécutif de l'Alliance peut encore, mercredi soir, poser le geste qui la réaliserait. Devant la gravité de la situation, et en songeant à l'avenir de l'Alliance, abstraction faite des personnes, l'Exécutif pourrait donner sa démission en obtenant les garanties fondamentales mentionnées plus haut: reconnaissance syndicale et signature d'une convention collective

conforme aux exigences de la justice sociale. Dans ces circonstances, ce geste, croyons-nous, permettrait aux instituteurs et institutrices de se rallier, sous la direction d'un comité provisoire, élu par eux. Le regroupement opéré, les instituteurs et institutrices pourraient choisir, au scrutin secret, leurs dirigeants. Il appartient sans doute aux intéressés d'en décider, mais la Conférence conjointe verrait disparaître avec regret une organisation qui a contribué pour beaucoup à l'amélioration du sort des instituteurs et institutrices catholiques de Montréal.

"La Conférence conjointe est également d'avis que le Président de la Commission scolaire catholique de Montréal devrait démissionner. Ce poste devrait être confié, en dehors de toute préoccupation politique, à un homme d'une autorité reconnue en matière d'éducation et d'une formation sociale, complète.

"Nous ne suggérons pas, plus haut, des démissions que l'on inviterait les autres à arracher ou à décider, mais des démissions volontaires.

"Sous réserve des paragraphes précédents, la Conférence conjointe approuve le rapport sommaire du Tribunal d'Honneur.

LA CONFERENCE CONJOINTE DU TRAVAIL SYNDICAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC,

- Gérard Picard, Président de la CTCC
- Roger Provost, Président de la Fédération Provinciale du Travail (FAT)
- Philippe Vaillancourt, Directeur régional du Congrès Canadien du Travail.

2 octobre 1951.

Le "Travail" présente

GERARD PICARD président général de la C.T.C.C.



Notre président est ici photographié au cours du récent congrès, alors qu'il acceptait d'être porté candidat à la présidence.

Né à Stratford Centre, comté de Wolfe, P.Q., le 27 mai 1907, M. Picard fit ses études commerciales à l'Académie LaRocque, Sherbrooke, ses études classiques au Petit Séminaire de Québec, et ses études de Droit à l'Université Laval de Québec.

A été reporter à "L'Événement" quotidien du matin, à Québec, et à "L'Action Catholique", journal du soir, à Québec. A été élu secrétaire général de la C.T.C.C. en juillet 1934, et a occupé ce poste jusqu'en septembre 1946, alors

qu'il a été élu président général de la C.T.C.C., organisation syndicale qui compte près de 90,000 membres. Membre du Conseil Supérieur du Travail de la Province de Québec. Membre du Conseil canadien des Relations ouvrières, Ottawa. Membre du Comité permanent de la Survivance française. A été membre du Conseil National du Travail en temps de guerre, Ottawa, et du Comité consultatif du Service Sélectif national, Ottawa. A été délégué à Genève, en 1936, comme conseiller technique du délégué ouvrier canadien à la Conférence Internationale du Travail. A occupé le même poste à la Conférence Internationale du Travail de Montréal, 1946 et à la Conférence de Genève, 1950. A fait partie du Conseil d'orientation économique de la province de Québec; du comité conjoint de la confection pour hommes et garçons de la province de Québec; du comité conjoint de l'industrie du meuble de la Province de Québec et de plusieurs conseils d'arbitrage, notamment celui des fonctionnaires municipaux de la Cité de Montréal. A été professeur à la Faculté des Sciences Sociales de l'Université Laval de Québec, en 1945-46.

A été décoré de la Médaille "Bene Merenti" du Pape Pie XII, et créé Chevalier de l'Ordre de l'Empire Britannique, à la fin de la dernière guerre.

A épousé, le 23 mai 1936, Marguerite Raymond, G.M.E. de Québec. Cinq enfants nés de ce mariage: Louise, Hélène, Raymond, Gisèle et Claire.

La grève à Nicolet

"Le Travail" dans son dernier numéro annonçait que les employés de Vallières avaient pris un vote de grève unanime.

Depuis les ouvriers sont passés à l'action: ils sont maintenant en grève depuis huit jours.

Les ouvriers sont bien décidés à réclamer jusqu'au bout ce que leur accorde la sentence arbitrale.

Le patron refuse: l'atelier syndical imparfait; la rétroactivité des augmentations; le temps de repos de l'avant-midi et de l'après-midi.

Quelque 60 ouvriers sont concernés par cette grève dirigée par Napoléon Nadeau, organisateur de la C.T.C.C. Les syndiqués locaux témoignent de leur solidarité en s'alignant sur la ligne de piquetage avec leurs camarades.

Encore une grève à la suite d'une décision unanime. Encore une fois c'est le patron qui a refusé d'accepter les décisions du tribunal.

CHEZ DUPUIS

L'arbitrage progresse

Le jeudi, 27 septembre, deux séances du Conseil d'arbitrage ont été tenues dans le cas relatif au Syndicat National des employés du Commerce de Montréal et de la Maison Dupuis Frères Ltée.

M. Gérard Picard, procureur du Syndicat, a fait déposer par Mlle Choinière ass.-directrice au personnel des ventes une compilation de 3 pages pour les employés qui étaient à l'emploi de Dupuis aux dates suivantes: 29 mai 1950, 5 mars 1951, et 28 mai 1951. Elle déclara au Tribunal qu'en date du 6 mars dernier, il n'y avait pas eu d'augmentation générale et uniforme mais certains ajustements.

M. Emilien Fréchette, directeur du personnel au Magasin déposa devant le Tribunal les avis au personnel qui décrétaient des augmentations générales et uniformes de \$2.00 par semaine aux dates suivantes: 10 octobre 1941, 30 mai 1947, et 16 septembre 1950.

Pour ce qui a trait à la liste des employés du Magasin, déposée devant le Tribunal à une séance précédente, le Tribunal a décidé que 2 membres de l'exécutif du Syndicat avec l'agent d'affaires, et le procureur pouvaient consulter sur place ce document. A la fin de cette séance M. Gérard Picard fit déposer au dossier du Tribunal la Convention des fonctionnaires municipaux de Montréal ainsi que 2 numéros de la Gazette du Travail concernant les heures de travail au Canada et à Montréal.

A la séance du soir quelques centaines d'employés ont assisté aux délibérations. M. Gérard Pi-

card fit témoigner M. Lionel Therrien, conseiller technique, qui présenta au Tribunal des tableaux statistiques concernant le coût de la vie à Montréal et concernant des budgets familiaux entre autre celui du "Welfare Council de Toronto" qui dit que pour une famille de 5 personnes il faut un revenu minimum de \$53.83 par semaine d'après l'indice fédéral du coût de la vie en mars 1951, comme moyenne au Canada.

Pour une prochaine séance, sur demande du procureur du Syndicat, M. Therrien va préparer quelques tableaux comparatifs des salaires des employés de Dupuis Frères Ltée d'après les tableaux mentionnés plus haut.

Ensuite M. Picard aborda l'article 2 — de la convention collective de travail intitulée "Sécurité syndicale". Il déposa devant le Tribunal les différents modes de sécurité syndicale pronés par la C.T.C.C. à laquelle le Syndicat appartient et déposa aussi, mais avec objection de la part du procureur de Dupuis, 3 numéros du journal "LE TRAVAIL" où des annonces payées par Dupuis Frères Ltée mentionnaient que 100% des employés de Dupuis étaient syndiqués.

Les prochaines séances auront lieu le 4 octobre 1951 à 2 1/2 heures et 5h. p.m., à 89 est, rue Notre-Dame. D'ici là les représentants du Syndicat vont rencontrer les représentants de la Maison Dupuis pour essayer de régler quelques points de la Convention Collective de Travail.

HULL

Elections

Le 30 septembre 1951 le Conseil central du diocèse d'Ottawa tenait ses élections.

Les officiers élus sont: MM. Armand Morin, président; Gérard Chouinard, vice-président; Fernand Phillion, 2e vice-président; Raymond Harper, secrétaire-trésorier; Théo. Régimbal, secrétaire-financier; Jean Guèvremont, sentinelle.

Sous la présidence de M. Armand Morin, président du Conseil central de Hull, le Syndicat Interprofessionnel tenait en septembre dernier ses élections annuelles. Ont été élus: MM. Bernard Pharaud, président; Hervé Charlebois, vice-président; Léon Gagnon, secrétaire-trésorier; Léo Motard, secrétaire-trésorier; A. St-Martin, sentinelle; Fernand Phillion, agent d'affaires.

ST-HYACINTHE

Négociations directes

Quatre séances de négociations directes entre le Syndicat des Employés de la Donahue et la compagnie n'ont apporté aucun résultat. Il semble que chacune des clauses de la convention devra être portée en conciliation.

Négociant pour la partie syndicale: MM. Gaston Ledoux, président de la Fédération du Textile; Georges Lambert, président du syndicat; Hervé Audet, vice-président; Mlle Cécile Cabana, directrice; M. Georges Patenaude, agent d'affaires. La partie patronale est représentée par: MM. B. Welch, gérant; D. A. Seeley, surintendant; A. A. H. Man, surintendant (section tissage).

A SHERBROOKE

Les infirmières s'organisent

Nouveau syndicat

Les infirmières des hôpitaux St-Vincent-de-Paul et Hôtel-Dieu de Sherbrooke se sont réunies dans un syndicat: l'Alliance des Infirmières de Sherbrooke.

Il faut signaler la rapidité avec laquelle l'organisation s'est poursuivie à l'Hôtel-Dieu. En moins d'un mois tout était terminé.

Les négociations directes débuteront sous peu. On prévoit qu'elles seront ardues, le service hospitalier ayant toujours rencontré de nombreuses difficultés. Cependant les nouvelles syndiquées sont décidées à garder une attitude ferme.

Elections

Le Syndicat National de la Métallurgie de St-Hyacinthe affilié à la Fédération Nationale de la Métallurgie a élu les officiers suivants lors de ses élections annuelles: MM. Léopold Telmosse, président; Jean-Paul St-Roch, vice-président; Paul-Emile Nault, secrétaire-archiviste; Laurent Jacob, secrétaire-trésorier; Origène Joyal, secrétaire-trésorier; Téléphore Girouard, directeur; René Henri, directeur.

MONTREAL

Dans la chaussure

Le syndicat des ouvriers de la Solpa Shoe vient de signer une convention de travail avec la compagnie. La signature de cette convention apporte aux ouvriers une augmentation de salaire de 10 cents l'heure et deux fêtes chômées et

Elections

A la suite de la formation de leur syndicat les infirmières de Sherbrooke ont tenu des élections pour nommer les officiers de l'Alliance. M. Gerald McManus, agent d'affaires local, agissait comme président d'élections.

Les infirmières suivantes ont été élues: Mlles Pauline Provençal, présidente; Suzanne Desrochers, secrétaire-archiviste-financière; Esther Bergeron, secrétaire-trésorière et M. Gerald McManus, agent d'affaires.

payées, ce qui porte à 5 le nombre de congés payés. M. P. Perron, J.-P. Geoffroy et R. Thibodeau ont négocié ce nouveau contrat de travail pour le syndicat.

Solidarité ouvrière

Pendant cinq jours, les ouvriers de LaSalle Slippers ont dû chômer faute de monteurs.

En effet la compagnie avait décidé de ne garder à son service que trois des quatre conteurs qu'elle employait. Pourtant ces derniers étaient convaincus qu'il y avait du travail pour chacun d'eux; aussi décidèrent-ils d'un commun accord de cesser le travail si on en les gardait pas tous les quatre.

La chaîne de production étant brisée, les autres ouvriers durent aussi cesser de travailler.

Heureusement le patron s'est rendu compte qu'il avait besoin des services de ses quatre monteurs: Le travail a donc repris pour le plus grand bien de tous.

LA SEMAINE

THETFORD

Employés du Commerce

Lors de leur dernière réunion, les employés du Commerce ont refusé catégoriquement l'offre que leur avait faite l'Association des Marchands Détaillants au nom des différents établissements commerciaux de Thetford qui étaient concernés.

Le Syndicat a fait une demande de conciliation. On attend des conciliateurs d'une semaine à l'autre. "D'une façon générale", nous a déclaré un porte-parole du Syndicat, "il semble que les employés sont assez mécontents des dernières offres de leurs patrons".

Il paraît aussi que le Syndicat veut faire appliquer l'Ordonnance No 4 du Salaire Minimum, qui fixe à 54 heures la semaine de travail. Plusieurs employeurs, nous a-t-on dit, ont violé d'une façon flagrante cette ordonnance.

\$1,000 votés aux grévistes de Shawinigan

Les Syndicats de l'amiante, Johnson et Asbestos Corp., ont voté la somme de \$1,000 pour soutenir les grévistes de Shawinigan. "Les grévistes de l'amiante se souviennent aujourd'hui de ceux qui les ont aidés en 1949", nous a déclaré un représentant des mineurs.

Taxis en association

Les chauffeurs de taxi de Thetford viennent d'entreprendre les premières démarches pour se grouper en association ou syndicat.

JOLIETTE

Le Syndicat des Employés d'Institutions religieuses, après des négociations particulièrement longues, vient de signer une convention collective avec l'Hôpital St-Eusèbe. En effet, c'est depuis mai dernier que les quelque 100 employés de cet hôpital, représentés par MM. Gérard Poirier, président; Lucien Huard, agent d'affaires et Jacques Archambault, conseiller technique, essaient d'arriver à une entente avec la partie patronale. Cette dernière comptait parmi ses représentants des membres de l'A. P. I.

Ce n'est que vendredi dernier, en présence du conciliateur provincial M. J. Guilbault, qu'on parvint à une entente.

Les clauses qui existaient déjà et qui ont été conservées sont les suivantes: a) atelier syndical parfait; b) règlement des griefs avec sentence exécutoire à la suite d'un arbitrage; d) semaine de 54 heures; d) 10 jours chômés et payés; e) repos hebdomadaire de 24 heures consécutives ou 2 périodes de 18 heures pour chaque employé.

Les nouveaux avantages obtenus comprennent:

a) augmentation générale de 4 dollars par semaine pour les employés masculins et de 2 dollars pour les employés féminins.

Le tout rétroactif au 1er mai 1951. L'échelle des salaires se lit donc comme suit: 27 à 39 dollars par semaine après 3 années.

Hommes de métiers: 44 dollars par semaine.

Hommes de services: 29 à 34 dollars par semaine après 1 an.

Femmes de services: 15 à 18

dollars par semaine après 1 an.

Prime de nuit de 2 dollars par semaine pour tous ceux qui travaillent.

b) vacances: une semaine après 1 année de service; deux semaines après 5 années de service; trois semaines après 10 années de service.

Employés de journaux

Le Syndicat des Employés des Hebdomas de Joliette et l'Étoile du Nord sont dans une impasse. Quatre séances de négociations ont eu lieu à date entre les représentants des employés MM. Fernand Lacroix, président du syndicat et Jacques Archambault, conseiller technique; et M. Champlain Lépine, propriétaire-gérant du journal.

Le syndicat demande: a) l'atelier fermé; b) l'étiquette syndicale; c) l'abolition d'un système de bons de production que les employés considèrent injuste; d) une augmentation générale de 10 cents l'heure.

Travailleurs du bois

Vingt cents l'heure d'augmentation, telle est la principale demande faite par le Syndicat des Travailleurs du Bois de Joliette à l'employeur Birchwood Manufacturing Co. de St-Charles de Mandeville.

Un contrat signé le 11 juillet dernier comportait une clause permettant la réouverture des négociations au mois d'août. La compagnie a changé de mains ce qui retarde les procédures. Toutefois, le nouveau patron devra présenter ses contre-propositions d'ici le 10 octobre.

Les représentants ouvriers sont: MM. Hervé Durand et Côme Rivard, respectivement président et directeur du syndicat, aidés du conseiller technique local Jacques Archambault. La partie patronale est représentée par Me J. A. Bélanger et M. R. Normandeau, ce dernier est comptable.

Il serait dangereux de mentionner le salaire de base payé dans cette entreprise, étant donné que le ridicule tue!

Elections

Ce même syndicat du bois procédait récemment à l'élection de ses officiers. Ont été élus: MM. Yvan Sirois, président; Hervé Durand, vice-président; René Perreault, secrétaire-archiviste; Herma Jolicoeur, secrétaire-trésorier; F. Fiset, E. Perreault, sentinelles; Côme Rivard, Denis Savoie, Roland Joly, directeurs; Jacques Archambault, agent d'affaires. M. Archambault agissait comme président de l'élection.

Dans le textile

Le Syndicat des Ouvriers du Textile a élu ses officiers qui sont: MM. Hector Paré, président; Albert Duval, vice-président; Jean-Paul Houle, secrétaire-archiviste; Bernard Mireault (4e terme) secrétaire-trésorier; Léo Prud'homme, sentinelle; Antonio Blouin, J. Barrette, directeurs; agent d'affaires Jacques Archambault et O. Bellemare, adjoint.

Travailleurs du tabac

A la suite des élections tenues au Syndicat des Travailleurs du tabac de St-Jacques les officiers suivants ont été élus: M. J. Thibodeau, président; Mlles Hélène Labrèche, vice-présidente; Thérèse Dupuis, secrétaire-archiviste; Jeanine Landry, trésorière; Lucien Duval, assistant-trésorier et Lucien Leblanc, sentinelle.

Représentants

Les syndicats affiliés au Con-

seil central de Joliette ont tenu à être représentés au congrès annuel de la C.T.C.C. tenu à Québec.

Parmi les délégués on reconnaissait: MM. Henri Thouin, président du Conseil central; Jacques Archambault, secrétaire et conseiller technique du même Conseil; A. Latendresse, président du syndicat du Bâtiment; A. Granger, président du syndicat de la Pulpe; D. Perreault, trésorier du même syndicat; Mlle Thérèse Landry du Syndicat du Tabac de St-Jacques. M. l'abbé E. Leblanc était aussi présent.

TROP SÉRIEUX

On reproche au journal Le Travail d'être trop sérieux. Ce n'est peut-être pas sans raison. Voilà pourquoi les rédacteurs ont décidé, chaque fois qu'ils entendraient une bonne histoire à sujet syndical, de vous la raconter ici. Et vous êtes invités, naturellement, à nous faire connaître celle qu'on raconte dans votre usine.

La première nous vient de Jean Marchand, notre secrétaire général, qui l'a recueillie à Ottawa. Il s'agit d'un ouvrier qui vient d'entrer à l'emploi d'une compagnie. Le délégué de département vient le trouver et lui demande s'il fait partie de l'union. Le "nouveau" répond que non mais qu'il est bien prêt à entrer. Il paye sa cotisation.

Le lendemain, un camarade de travail lui demande si sa boîte à lunch est "union made" c'est-à-dire fabriquée dans une usine syndiquée. "Non", répond le nouveau, mais je m'en achèterai une "union made" si c'est nécessaire. Le lendemain, ce sont les salopettes de travail, le surlendemain la marque de bière. Notre nouveau découvre graduellement l'importance du syndicalisme.

Mais quelques jours plus tard, un bon matin, le nouveau disparaît. Le délégué de département le cherche, le contremaître fait arrêter les machines de peur que le pauvre type ne soit pris quelque part dans le mécanisme. Mais au plus fort des recherches, notre homme entre dans l'atelier, beau et frais, en excellente santé:

D'où viens-tu? —J'ai allé faire un tour... —Pendant les heures de travail? —Ben... j'vais vous expliquer... Fallait que j'allie à la toilette, j'ai pensé que j'étais mieux d'aller faire ça à la Gare Union. —Ca, c'est de l'esprit syndical!!!

LES GREVISTES DE SHAWINIGAN ONT DES AMIS

M. Lionel Beaulieu	\$ 2.00	M. Camille Berthiaums	2.00	M. N. Allaire rep. Red Rock Cola	1.00	Maison Aboud	5.00	M. Lionel Bellemare	50
M. Mauriois Moisan	2.00	De Charrette & Frère	2.00	Anonyme	1.00	Maison La Vogue	5.00	TOTAL:	\$19.95
M. E. Laberge	2.00	United Auto Parts	2.00	M. Zéphirin Géliinas	1.00	M. Marcel Chrétien	3.00	Anonyme	\$25.00
M. Louis J. Hébert	1.00	M. Arthur Saucier	2.00	TOTAL:	\$31.00	M. Auray Baril	2.00	Membre du Clergé	\$10.00
M. Honoré Mhuse	1.00	Caillie & Frère	2.00	Hôtel Château de la Mauricie	\$ 25.00	Mlle Emilienne Lambert	2.00	M. Bruno Leblanc	10.00
M. Ovide Blais	1.00	Anonyme	2.00	M. Gaston Brunelle	10.00	M. Alex Bastien	2.00	M. Lucien Laurendeau	5.00
M. René Perreault	1.00	Mme Braggor	2.00	M. Bernard Limoges	10.00	M. J. P. Blais	2.00	M. Rosario Paquin	5.00
M. Lionel Clément	1.00	Anonyme	1.00	Barolet & Robert	5.00	M. Arthur Salois	2.00	M. Maurice Cloutier	5.00
M. Léopold Rivard	1.00	M. Oscar Teltier	1.00	Mlle Gaétane Chevalier	5.00	M. Roméo Massicotte	1.00	Rév. Membre du Clergé	5.00
B. Gilles L'Hérault	1.00	Anonyme	1.00	Massicotte & Frère	5.00	M. Léon Massicotte	1.00	M. Roméo Patenaude	2.00
M. Baptiste Lambert	1.00	Anonyme	1.00	M. A. Legendre	4.00	Shawinigan Bowling Academie	7.00	M. L. Héon	2.00
Restaurant chez Rosaire	1.00	Anonyme	1.00	M. Jos. Marcotte	2.00	M. A. Béliveau	1.00	M. J. Hanna	2.00
Mme Aline Désilet	1.00	M. Edgar Braggor	1.00	M. Allard O'Brien	2.00	Hanna & Cie	2.00	M. J. Maurice Bergeron	2.00
Mme Lionel Bellemare	1.00	TOTAL:	\$91.00	M. Ed. Bergeron	2.00	TOTAL:	\$195.00	Hector Piché & Fils	2.00
TOTAL:	\$99.00	M. L. P. Gravel	100.00	People Store	2.00	Membre du Clergé	\$ 5.00	M. Roland Cossette	2.00
Membre du Clergé	\$ 25.00	Therrien & Fils	5.00	M. L. Baillargeon	2.00	M. D. Toupin	3.00	M. J. A. Landry	2.00
Membre du Clergé	10.00	M. René Dugrè	5.00	M. Fernand Géliinas	2.00	M. Hector Bédard	3.00	M. Albert Dufresne	2.00
M. Donat Desaulniers	10.00	M. Edmond Aucoin	5.00	M. A. Matteau	1.00	M. Camille Marchand	2.00	M. Léo Clavet	2.00
M. L. Georges Vioeant	10.00	M. Maurice Houle	5.00	M. H. Héroux	1.00	M. Robert Bédard	2.00	M. J. H. Hébert	1.00
St-Cyr & Frère	10.00	M. Samson	\$2.00	Machine Shop	1.00	M. Camille Marchand	2.00	Nocklers Taxi	1.00
M. J. Fortin	10.00	M. Normand Géliinas	2.00	M. A. Lajole	1.00	M. L. Héon	2.00	M. R. Meunier	1.00
M. H. Kaur	10.00	M. Lucien Boucher	2.00	Paul Radio Service	1.00	M. Robert Landry	2.00	Membre du Clergé	1.00
M. Jos. Tremblay	5.00	M. Camille Laperrière	1.00	Hanna & Frère	1.00	M. R. Barrette	1.00	M. Armand Grandin	1.00
M. J. Ayotte	5.00	Mme Alfred Oron	1.00	Café Idéal	1.00	TOTAL:	\$17.00	M. Marler	1.00
M. J. A. Desaulniers	5.00	M. Nap. Carle	1.00	Dr Ivo Blais	1.00	Anonyme	\$ 25.00	M. Fernand Jourdan	1.00
M. B. Boisvert	5.00	M. Stanislas Goulet	2.00	M. B. Lemire	1.00	Pharmacie Trépanier	25.00	M. Benoit Aubert	1.00
M. G. Massicotte	5.00	TOTAL:	\$42.00	M. B. Samson	1.00	Shawinigan Grill	10.00	M. Lorenzo Demers	1.00
Chez Charlie	5.00	M. Albert Déchène	\$ 1.00	M. A. Vincent	1.00	R. Pnel Limitée	10.00	M. Delphis Thibodeau	1.00
Géard & Frère	5.00	M. René Laporte	1.00	M. G. K. C. Dugrè	.50	Anonyme	5.00	M. M. Langevin	.50
Anonyme	5.00	Mme Eugène Gauthier	1.00	Perron & Frère	.50	Eagle Café	5.00	TOTAL:	\$39.00
M. A. Lizotte	5.00	M. Maurice Petit	1.00	M. Bruno Villeneuve	.50	M. Marcel Perron	5.00	EN MARCHANDES	
M. J. G. Frigon	4.00	Foyer du bébé Lorette	1.00	TOTAL:	\$134.50	Imprimerie Shawinigan Ltée	5.00	M. Georges Laverigne	\$ 5.00
M. J. T. Géliinas	3.00	Royal Taxi	1.00	M. D. Goulet	\$25.00	M. Philippe Anchu	5.00	M. J. T. Déchène	6.00
M. H. Mélançon	2.00	Mme Arsène Boisvert	1.00	Mme Wilfrid Bruneau	25.00	M. Louis Géliinas	5.00	TOTAL:	\$11.90
M. L. Langevin	\$2.00	M. Omer Desaulniers	1.00	M. Robert Hébert	25.00	Dr Marius Oré	2.00	H. Thibodeau,	
M. D. St-Ons	2.00	Chez Denise	1.00	M. Lorenzo Corriveau	5.00	M. Jack Frendly	2.00		
Shawinigan Matelas	2.00	M. J. L. Garceau	1.00	Bourque Auto Eng.	5.00	Tony's Gents Store	2.00		
M. T. L. Dupont	2.00	M. René Hotie	1.00	M. Paul Guillemette	2.00	Hébert & Frère Eng.	2.00		
M. A. Bronsard	2.00	Mlle Diane Trottier	1.00	M. Jean-Claude Guillemette	1.00	Drouin & Rivard	7.00		
M. M. Tardif	2.00	M. Marcel Thiffault	.50	M. Baribeau	1.00	Discuterie chez Guy	2.00		
M. R. Paradis	2.00	Mlle Rhealt Chapeau	1.00	M. Léo Descooteaux	5.00	J. S. Ducharme Eng.	5.00		
M. G. Tardif	2.00	M. P. Beaulac	10.00	TOTAL:	\$95.00	M. Bourque	5.00		
M. Jacques Paquin	2.00	Mme A. Germain	2.00	M. Ed. Beaudry	\$ 25.00	M. Omer Clavet	1.00		
M. Paul Gravel	2.00	Mme Louis Rousseau	\$ 25.00	Hôtel Royal	15.00	M. Normand	1.00		
M. Auguste Beaulieu	2.00	Taverne Moderne	20.00	M. A. J. Paradis	10.00	Lingerie à la verge	1.00		
M. G. Germain	2.00	Pharmacie Dupré	20.00	Guertin & Wilson	10.00	Mme Théo, Martin	1.00		
M. C. Desmarteau	1.50	Taverne Chez Thomas	10.00	Maison Ayoup	10.00	M. Jacques Fafard	1.00		
Chez Paul Restaurant	1.00	Anonyme	10.00	M. Salem Janna	5.00	M. G. Denis	2.00		
M. A. Lacerte	1.00	Bélanger 5-10-15	5.00	Anonyme	5.00	TOTAL:	\$126.00		
TOTAL:	\$131.50	M. E. Lacerte	5.00	M. Boisvert	5.00	M. Chevalier	\$10.00		
M. H. P. Chevalier	\$10.00	Hôtel Laviolette	5.00	M. Lafamme	5.00	M. Lacoursière	5.00		
Anonyme	10.00	Taverne Chez Rosaire	5.00	Anonyme	5.00	M. Doyon	5.00		
Rév. Membre du Clergé	5.00	Lemieux & frère	2.00	M. Lajole	5.00	M. P. E. Bélanger	5.00		
Rév. Membre du Clergé	5.00	M. Albert Rheault	2.00	M. René Poirier	5.00	M. Emery Laverigne	5.00		
Anonyme	5.00	Anonyme	2.00	M. Raoul Ducharme	3.00	M. Rosaire Pelletier	5.00		
M. J. S. Perusse	5.00	M. W. A. Lamy	2.00	Pharmacie Shawinigan	3.00	M. Casabond	5.00		
Épicerie St-Bernard	5.00	M. Rioux	2.00	M. Gérard Dufresne	2.00	M. Jules Bast	5.00		
3 E. Bourrassa Eng.	5.00	Anonyme	2.00	Mme Lacroix	2.00	M. Prime Bellise	3.00		
M. Roland Desaulniers	5.00	M. O. Beaulieu	2.00	Mme Slog Lee	2.00	Anonyme	2.50		
M. D. Dugrè	3.00	M. Levasseur	2.00	Diamond Taxi	2.00	Anonyme	2.00		
M. A. Lafrenière	3.00	Anonyme	1.00	M. J. N. Mercier	1.00	M. Bordeloau	2.00		
M. Jos. Blouin	2.00	M. Ed. Boisvert	1.00	M. Tancredi Ebacher	1.00	M. P. Héroux	2.00		
M. Don Ayotte	2.00	Café St-Marc	1.00	M. S. Audette	1.00	M. Bélanger	2.00		
Mme Léo Lafrenière	2.00	TOTAL:	\$126.00	M. G. Bellemare	1.00	M. Dessurault	2.00		
M. E. Oron	2.00	Les Vendeurs au Marché	\$ 6.00	Au 4 Salons	1.00	Central Taxi	1.00		
M. R. Bourrassa	2.00	M. Achille Lambert	\$ 5.00	Robert Ti Tape Lepariier	1.00	Anonyme	1.00		
Mlle Florie	2.00	Anonyme	5.00	TOTAL:	\$125.00	M. J. A. Bellemare	1.00		
M. Charles Boucher	2.00	M. Paul Brûlé	2.00	M. Roger Carrier	\$ 50.00	M. A. St-Onge	1.00		
M. Léo Dumais	1.00	M. Jean Jacques Géliinas	2.00	M. Albert Racine	25.00	M. Frank Malenski	1.00		
Anonyme	1.00	TOTAL:	\$29.00	M. René Hamel	20.00	TOTAL:	\$65.50		
M. O. Lacoursière	1.00	M. Arthur Dugrè	\$10.00	Kastner Limitées	10.00	M. Alphonse Julien	\$ 5.00		
M. R. Riocard	1.00	Jean & Frère	10.00	M. R. P. Hébert	10.00	Collecte terrain baseball	\$2.45		
TOTAL:	\$79.00	Membre du Clergé	10.00	Garage Hamelin	10.00	M. Arthur Lemire	3.00		
Rév. Membre du Clergé	10.00	M. Théo, Charles	2.00	Anonyme	5.00	M. A. Charrette	2.00		
M. Robert Bourrassa	10.00	Jos. Dery Taxi	2.00	M. Lucien Lemire	5.00	M. A. Dupont	1.00		
Anonyme	10.00	Membre du Clergé	1.00	M. Roméo William	5.00	M. Rock Grondier	1.00		
Anonyme	10.00	M. Jean Denis Dessurault	1.00	M. Léon Lamothie	5.00	M. Claude Dupont	1.00		
Anonyme	5.00	TOTAL:	\$125.00	M. J. M. Bruneau	5.00	M. Athème Isabelle	1.00		
M. Roméo Géliinas	5.00			M. Loranger Rousseau	5.00	M. Aimé Duplessis	1.00		
Massicotte & Frère	5.00			Metropolita Store	5.00	M. Alcide Lampron	1.00		
Benn's Cash Credit	5.00					M. R. Bournival	1.00		
Anonyme	5.00					M. Félix St-Onge	1.00		
						M. Gérard Plourde	1.00		

Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur: GERARD PELLETIER
Administrateur: MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef: FERNAND JOLICOEUR
Publiciste: ROGER MCGINNIS

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694

Abonnement: Un an, \$15.00; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.

MINISTRE DES POSTES, OTTAWA. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.